

Fédération
Commerce
Services

lcgt

Depuis maintenant presque un mois la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 adoptée par le Parlement est en application.



**L'URGENCE SANITAIRE
AU SERVICE
DU PATRONAT**



L'URGENCE SANITAIRE AU SERVICE DU PATRONAT

Nos craintes sur les mesures annoncées se sont avérées justifiées. Sous prétexte de crise sanitaire le gouvernement sert sur un plateau d'argent la casse des règles de droit du travail au patronat qui en rêvait depuis les avancées sociales du CNR.

De façon autoritaire les ordonnances s'enchainent et remettent en cause, à chaque fois, le droit du travail qui est déjà malmené après des décennies de politique ultra-libérale.

Ce gouvernement qui a déclaré que « nous sommes en guerre » face à la pandémie du Covid-19 n'a pas de complexe ! Car la guerre, pour l'instant, ce sont les salarié.e.s qui en font les frais :

- La durée quotidienne maximale de travail est portée à 12 heures, au lieu de 10 heures actuellement, celle du travail de nuit à 12 heures au lieu de 8 heures ;
- Il décide de réduire le temps de repos entre 2 journées de travail à 9 heures contre 11 heures minimum aujourd'hui ;
- Il fixe la durée maximale de travail hebdomadaire à 60 heures contre 48 heures jusqu'ici ;
- Il instaure l'extension du travail le dimanche et prévoit la possibilité d'user de ces régressions jusqu'à décembre 2020.

À QUI PROFITE LES SECTEURS DITS ESSENTIELS ?

Le gouvernement a décidé seul de la définition des secteurs essentiels à la vie du pays dont l'activité doit être maintenue. La CGT a demandé à plusieurs reprises de clarifier l'intitulé de ces secteurs. Pour la CGT tous les secteurs liés de près ou de loin à la santé de la population sont essentiels dans cette période. En dehors de ces métiers indispensables, quels sont les activités essentielles ? Il y a fort à parier que le patronat a su trouver les arguments économiques pour que le gouvernement ne consulte aucune instance démocratique pour définir ce qui relève de l'essentiel !

Beaucoup de métiers de la Fédération CGT Commerce et Services font partie de cette activité décrétée comme indispensable.

Pour certains c'est une évidence, comme la vente des produits alimentaires, de première nécessité et l'activité du service à la personne. En revanche toutes les ventes de produits de « confort » comme



l'ameublement ou le bricolage ne répondent pas à une urgence et contribuent à mettre en danger les salarié.e.s et les consommateur.trice.s.

Tout ceci n'est pas très sérieux !
Qui en tire les bénéfices, à part le patronat ?

DE L'IRRESPONSABILITÉ... AU DÉSASTRÉ SANITAIRE !

Dès le début de l'épidémie la Fédération CGT Commerce et Services a exigé des garanties en termes de protection pour la santé de tous les travailleur.se.s en activité.

Les travailleur.se.s de notre pays issu.e.s de notre champs professionnel paient un lourd tribut avec le Covid-19. Le nombre de contaminé.e.s ne cesse d'augmenter, les malades déclarés provenant de la grande distribution et des métiers de la sécurité privée s'accroissent. Nous déplorons de nombreux décès. Et pourtant il aurait juste suffi que des mesures soient mises en place très rapidement comme la CGT le préconisait, à savoir sécuriser le contact avec les clients : masque, gel, respect de la distanciation sociale, nombre réduit de clients dans les magasins.

Des salarié.e.s sont mort.e.s à cause de l'incurie du patronat et de l'irresponsabilité d'un gouvernement plus rapide à répondre aux exigences du MEDEF qu'aux besoins de la population.

La situation d'urgence nécessite que la priorité du gouvernement soit de veiller à ce que tou.te.s les salarié.e.s assurant des activités essentielles continuent de travailler en toute sécurité sanitaire. Quand cela n'est pas le cas, il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer à

ce que les salarié.e.s puissent exercer leur droit de retrait sans que celui-ci ne soit contesté. Or nous constatons que de nombreuses enseignes, comme Carrefour, remettent ouvertement en cause ce droit. Dans d'autres enseignes c'est un chantage non déguisé qui fait foi : tu veux garder ton travail ? Alors tu travailles...

Notre Fédération CGT Commerce et Services a dénoncé ces pratiques et a fait un appel à la grève le 8 mars 2020 pour permettre à tou.te.s les salarié.e.s de se mettre en sécurité dès qu'ils se sentent en danger. De plus, face à l'irrespect des règles élémentaires de sécurité, la Fédération CGT Commerce et Services a porté plainte contre la ministre du travail et Carrefour, le 31 mars 2020.

UN DÉCONFINEMENT : À QUEL PRIX ?

Notre Fédération ne se fait pas d'illusion quant aux dernières mesures annoncées par M. Macron qui, sous couvert d'une réduction des inégalités scolaires qui se creusent entre élèves, annonce que les écoles rouvriront à partir du 11 mai. Il n'est pas inutile de rappeler que ce sont les décisions politiques des différents gouvernements qui ont renforcé les inégalités scolaires !

Nous ne sommes pas dupes, ce déconfinement répond tout simplement au vœu du MEDEF ; pour que les salarié.e.s reprennent le travail il faut que les enfants retournent à l'école, quels qu'en soient les risques !

Ce qui, concrètement, signifie le retour à la normale des activités liées au commerce et aux services, sans assurance d'avoir les protections nécessaires ou une adaptation du travail pour minimiser les risques (notamment dans les secteurs de la coiffure, la restauration collective, les entrepôts logistiques, etc).

La Fédération CGT Commerce et Services exige que les négociateur.trice.s de branches, les élue.e.s représentant.e.s du personnel soient convoqué.e.s officiellement pour une négociation qui définirait les modalités de reprise du travail, tant organisationnelles que sanitaires.

LA SOLIDARITÉ NATIONALE NE DOIT PAS REPOSER QUE SUR LES TRAVAILLEUR.S.E.S !

Dans cette période où le gouvernement exhorte tout le monde à faire des efforts pour que la nation vive, la Fédération CGT Commerce et Services exige que l'ensemble des entreprises contribue à la solidarité en ne reversant aucun dividende.

Il est injuste que ce soient les salarié.e.s les plus pauvres qui paient les retombées économiques de la crise sanitaire !

Ces dernières années, la manne financière du CICE n'a servi qu'à remplir les poches des actionnaires de Carrefour, FNAC/DARTY, CASINO, celles des membres éminents de la galaxie MULLIEZ-AUCHAN, et bien d'autres encore.

Les salarié.e.s de nos secteurs sont parmi les plus pauvres de notre pays, ils subissent les temps partiels imposés, touchent le SMIC et pourtant ils sont sur le front tous les jours !

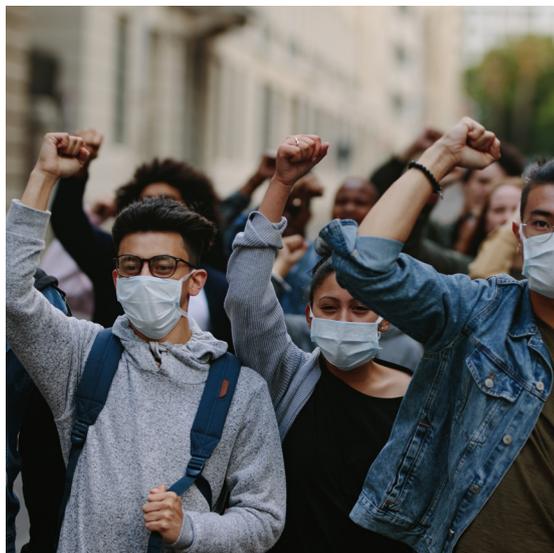
Ces aides publiques doivent revenir au service public ! C'est avant tout une question de décence, de justice et de solidarité nationale !

La Fédération CGT Commerce et Services réaffirme les mesures obligatoires pour la protection des salarié.e.s, tous secteurs confondus :

- Fermeture des rayons non-alimentaires dans les commerces
- Mise en place de sas de décontamination (commerce, logistique, restaurants d'entreprise, etc.)
- Réduction des amplitudes d'ouverture des magasins et fermeture le dimanche et jours fériés
- Masques et dépistages pour tou.te.s les salarié.e.s, y compris celles et ceux du secteur du service à la personne.

La Fédération CGT Commerce et Services exige :

- La déclaration par le gouvernement de l'état de catastrophe sanitaire afin de mettre à contribution, par exemple, les assurances et permettre le paiement du chômage partiel à 100 %.
- Une hausse du SMIC : 1800 euros minimum
- 32H de travail
- La reconnaissance en qualité de maladie professionnelle des maladies liées au Covid-19.



La Fédération CGT Commerce et Services réaffirme son opposition aux mesures dérogatoires au Code du Travail, notamment celles qui concernent le temps de travail, et prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits des travailleur.se.s.



Fédération CGT Commerce et Services
263 rue de Paris – Case 425
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86

fd.commerce.services@cgt.fr
<http://www.commerce.cgt.fr>

